



Pourvoi en cassation

Par palla

Bonjour

Pouvez vous m'expliquer :

La cour d'appel ne FAIT AUCUNE MENTION PARMI LES PIECES DONT elle A ETE SAISIE,(5 pièces arguées de faux)

EN CE QUE L'ARRET A PREJUGE DU FOND DE L'AFFAIRE.

Est ce que cela peut être une cause d'ouverture à pourvoi en cassation.

mes remerciements

Cordialement